

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
19 juin 2025
n° 22 / 8087^e
pages 1049 à 1112

CHRONIQUE / Vente

Action directe en garantie des vices cachés :
pourrait-on changer de fondement ?

> Jérôme François

1057

ÉDITORIAL

- 1049 De la poussière de froment à la poussière de silicium : les métamorphoses du travail,
Tristan Girard-Gaymard

ACTUALITÉS

- 1052 Droit d'auteur (contrefaçon) : application dans le temps de la loi du 22 août 2021
1052 Mineur (acte de disposition) : opération sur livret d'épargne
1053 Urbanisme (visite domiciliaire) : portée de l'inviolabilité du domicile
1053 Contrat à durée déterminée : procédure de rupture pour faute grave
1053 Médecine du travail (poste de travail) : mesures individuelles d'aménagement

POINT DE VUE

- 1054 L'exécution forcée de la promesse unilatérale de vente, *Ibrahim Najjar*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1064 **Chronique** : La responsabilité pénale du fait de l'intelligence artificielle :
une approche par les risques ?, *Pierre-François Laslier*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
1070 Troisième chambre civile, *Marie-Laure Aldigé, Anne-Claire Schmitt,*
Anne-Claire Vernimmen et Jean-François Zedda
1082 Chambre commerciale, *Clotilde Bellino, Thibaut Boutié et Claudie Lefeuve*
1092 **Panorama** : Exécution des peines, *Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Éric Péchillon*
1102 **Notes** : L'AMF et le droit de se taire, *note sous Cons. const. 21 mars 2025, Nicolas Ida*
1107 Rupture brutale des relations commerciales établies et droit international privé :
un nouveau jalon jurisprudentiel, note sous Civ. 1^{re}, 12 mars 2025, Harouna Sawadogo

ENTRETIEN

- 1112 Kévin Castanier – L'action de groupe à l'heure d'une réforme ambitieuse



Lefebvre Dalloz

322522



Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KRAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 117,5 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Tristan Girard-Gaymard

De la poussière de froment à la poussière de silicium :
les métamorphoses du travail



ACTUALITÉS

1052

DROIT DES AFFAIRES

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (contrefaçon) : application
dans le temps de la loi du 22 août 2021,
Crim. 11 juin 2025

1052

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Mineur (acte de disposition) :
opération sur livret d'épargne,
Com. 12 juin 2025

1053

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Urbanisme (visite domiciliaire) :
portée de l'inviolabilité du domicile,
Civ. 3^e, 25 mai 2025

1053

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat à durée déterminée :
procédure de rupture pour faute grave,
Soc. 11 juin 2025

Médecine du travail (poste de travail) :
mesures individuelles d'aménagement,
Soc. 11 juin 2025



POINT DE VUE

1054

L'exécution forcée de la promesse unilatérale de vente
par Ibrahim Najjar



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1057

Action directe en garantie des vices cachés :
pourrait-on changer de fondement ?
par Jérôme François

1064

La responsabilité pénale du fait de l'intelligence
artificielle : une approche par les risques ?
par Pierre-François Laslier

NOTES

1102

L'AMF et le droit de se taire,
note sous Cons. const. 21 mars 2025
par Nicolas Ida

1107

Rupture brutale des relations commerciales établies
et droit international privé : un nouveau jalon
jurisprudentiel, note sous Civ. 1^{re}, 12 mars 2025
par Harouna Sawadogo

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1070

Troisième chambre civile
par Marie-Laure Aldigé, Anne-Claire Schmitt,
Anne-Claire Vernimmen et Jean-François Zedda

1082

Chambre commerciale
par Clotilde Bellino, Thibaut Boutié
et Claudie Lefeuvre

PANORAMA

1092

Exécution des peines
mai 2024 – avril 2025
par Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Éric Péchillon



ENTRETIEN

1112

Kévin Castanier –
L'action de groupe à l'heure d'une réforme ambitieuse

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).